

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

RD 206 - Confortement du mur de la plage de la Falaise

Commune de l'Île d'Arz

Septembre 2021



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Service SGTNOA
Agence Technique
Départementale Sud-Est

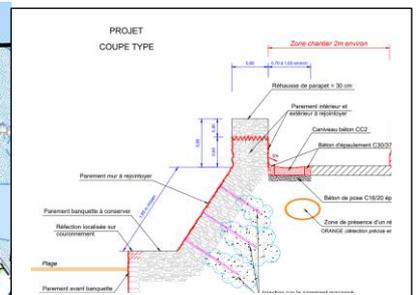
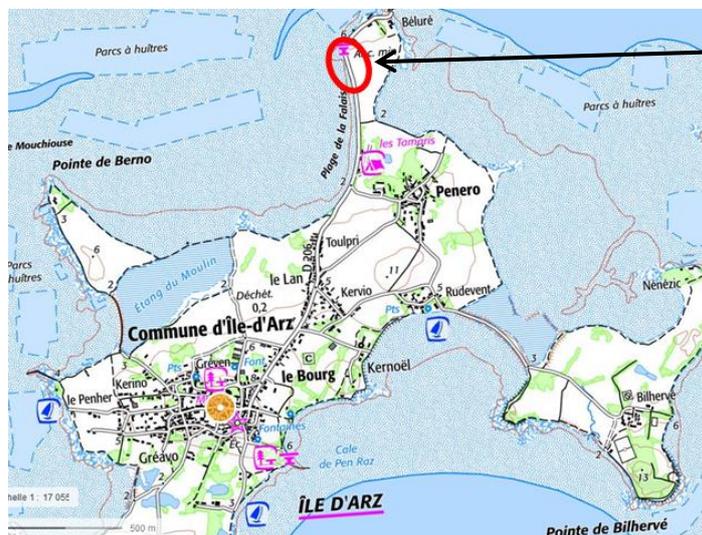
Objet de l'opération

Dans le cadre du suivi et de l'entretien du patrimoine ouvrages d'art départementaux 2021, le département du Morbihan va réaliser des travaux de confortement du mur de la plage de la Falaise, supportant la RD 206 sur la commune de l'Île d'Arz.

Les travaux comprennent notamment:

- des travaux préparatoires: débroussaillage, sciage et démolition localisée de chaussée, démolitions diverses;
- de l'injection de coulis de ciment au travers des maçonneries du voile;
- des travaux de maçonnerie: nettoyage, repiquage et rejointoiement de maçonnerie;
- la rehausse du parapet;
- la création d'un caniveau d'assainissement en pied de parapet avec création de 2 regards d'assainissement avec évacuation sur parement incliné du mur.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des Routes et de l'aménagement (suivi chantier : DRA/ATDSE)

Entreprise : MARC SA

Montant de l'opération : 200 000 €

Organisation des travaux et signalisation

Les travaux démarreront le 13 septembre 2021 pour une durée prévisionnelle de 2 mois. Les travaux sont confiés par le département à l'entreprise MARC S.A. L'ensemble des études de conception, la maîtrise d'œuvre et la gestion de l'exploitation du chantier sont assurés par les services techniques départementaux (DRA/SGTNOA et DRA/ATD SE).

Les travaux se feront sous alternat avec maintien de la circulation sur la RD 206, toutefois la rampe d'accès à la plage sera condamnée, et la zone de travaux sera entièrement clôturée. Les piétons seront invités à se déplacer sur l'accotement opposé aux travaux.

Démarrage du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur le démarrage du chantier, conformément aux préconisations du guide de l'OPPBTBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) en vigueur et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre un démarrage de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).

Communication

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.